

Le tableau ci-dessous présente le coût moyen par client selon les montants prévus pour l'année témoin 2005 pour Gazifère et EGD pour des montants pouvant être comparés :

	Gazifère	EGD
Montant facturé par Enbridge Inc.	13,91\$	10,00\$ (1)
Moins : Montant transféré aux activités non réglementées	1,42\$	S/O
Montant comparable facturé par EI	12,49\$	10,00
Montant facturé par Enbridge Commercial Services	3,42\$	3,05\$
Moins : Montant transféré aux activités non réglementées	0,35\$	S/O
Montant comparable facturé par ECS	3,07\$	3,05\$

(1) Pour des fins de comparaison, le montant total chargé à EGD de 13,40\$/client a été réduit de 3,40\$, correspondant à des charges directes non incluses dans le 13,91\$/client de Gazifère.

DÉTAIL DES IMPÔTS FONCIERS ET AUTRES

6. Référence : Pièce GI-6, document 1

Préambule :

Évolution du poste impôts fonciers et autres

Demande :

6.1 Veuillez fournir pour le Réel 2003 et le Projeté 2004 l'équivalent de la pièce déposée au dossier tarifaire 2005 et expliquer les écarts significatifs.

Réponse 6.1 :

Description	Réel 2003	Projeté 2004	Cause 2005	Écart			
				Projeté 2004 Vs Réel 2003	%	Cause 2005 Vs Projeté 2004	%
Taxes municipales	313 681\$	396 000\$	496 000\$	82 319\$ ¹	26.2	100 000\$ ²	25.2
Taxe sur le capital provinciale réglementée	328 807\$	338 000\$	352 000\$	9 193\$	2.7	14 000\$	4.1
Redevances à la Régie de l'énergie et du bâtiment	57 747\$	65 000\$	67 000\$	7 253\$	12.5	2 000\$	3.0
Total	700 235\$	799 000\$	915 000\$	98 765\$	14.1	116 000\$	14.5

1 Lors du calcul des taxes municipales de 2003, Gazifère a utilisé un taux réduit qui lui avait été fourni par erreur par le ministère du revenu, ce qui a eu pour effet de réduire la taxe de 2003 d'environ 30 000\$. L'augmentation du revenu imposable explique l'augmentation de 52 319\$.

2 L'écart est principalement relié à une correction de la part du ministère du revenu sur le taux utilisé pour le calcul des taxes de 2002 et 2003 de 64 261\$ qui sera reflétée en 2005. Le reste de l'augmentation est relié au changement dans la méthode de calcul quant à la nouvelle réforme du gouvernement.

Original : 2004-10-22

Révisé : 2005-01-14

GI-18

Document 2

Page 5 de 25

Requête 3537-2004

Demande de renseignements n° 2 de la Régie à Gazifère

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3537-2004
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 17 JANVIER 2005
Pièces n°: GI-18

DOC. 2,
PAGE 5 AMENDÉE